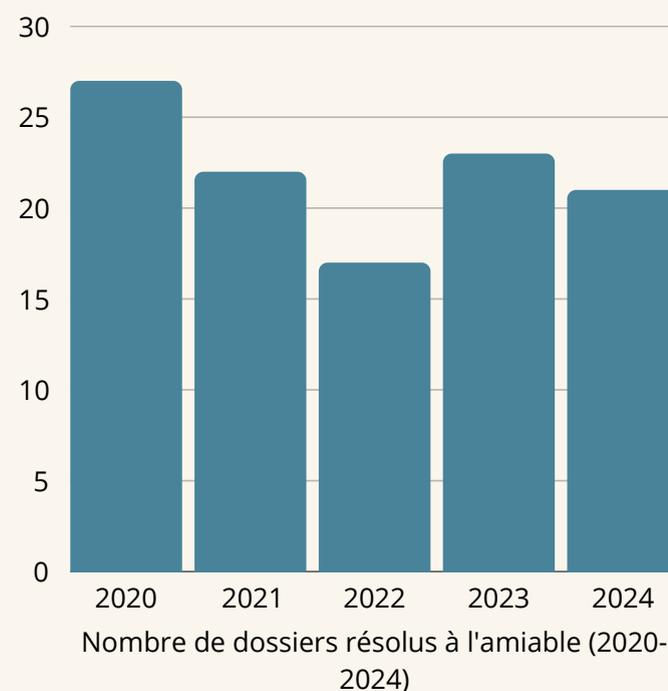


En 2024, le nombre de plaintes enregistrées au CDJ atteint un record : 183 (pour 342 parties plaignantes).

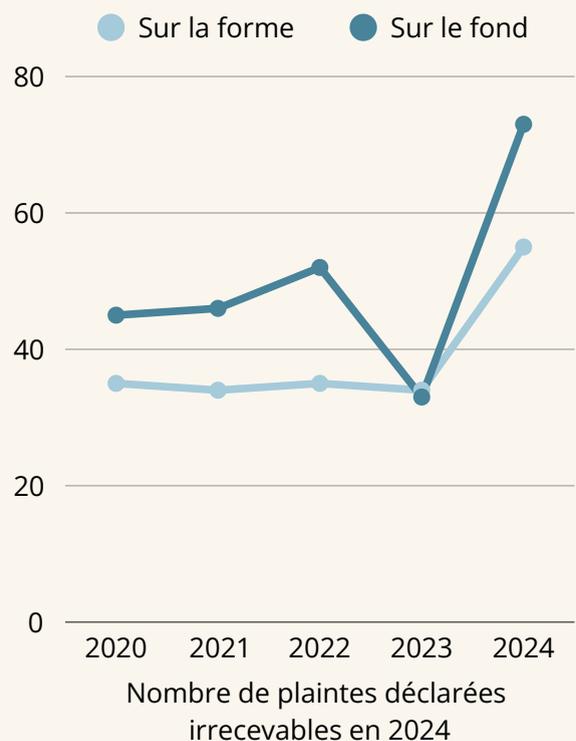
Les demandes d'information (130) restent stables.



21 dossiers ont fait l'objet d'une solution amiable en 2024 : 11 dans le cadre des échanges entre les parties et 10 en médiation directe, portant la résolution de dossiers à l'amiable à un total de 38%.



En 2024, 7 plaintes entrantes sur 10 ont fait l'objet d'un classement en irrecevable. 55 plaintes – soit 30% du total – ont été d'emblée déclarées irrecevables sur la forme.

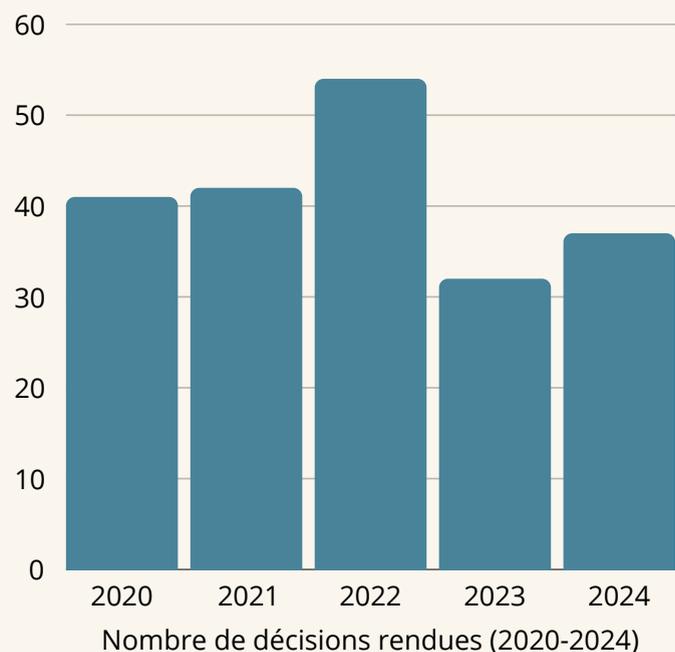


La durée moyenne de traitement d'un dossier ouvert en 2024 est de 149 jours, soit 103 jours de moins que l'année précédente.



37 décisions ont été rendues en 2024, au cours des 13 réunions organisées sur l'année : les dossiers se complexifient au fil du temps...

S'y ajoute cette année une recommandation sur l'information économique et financière.

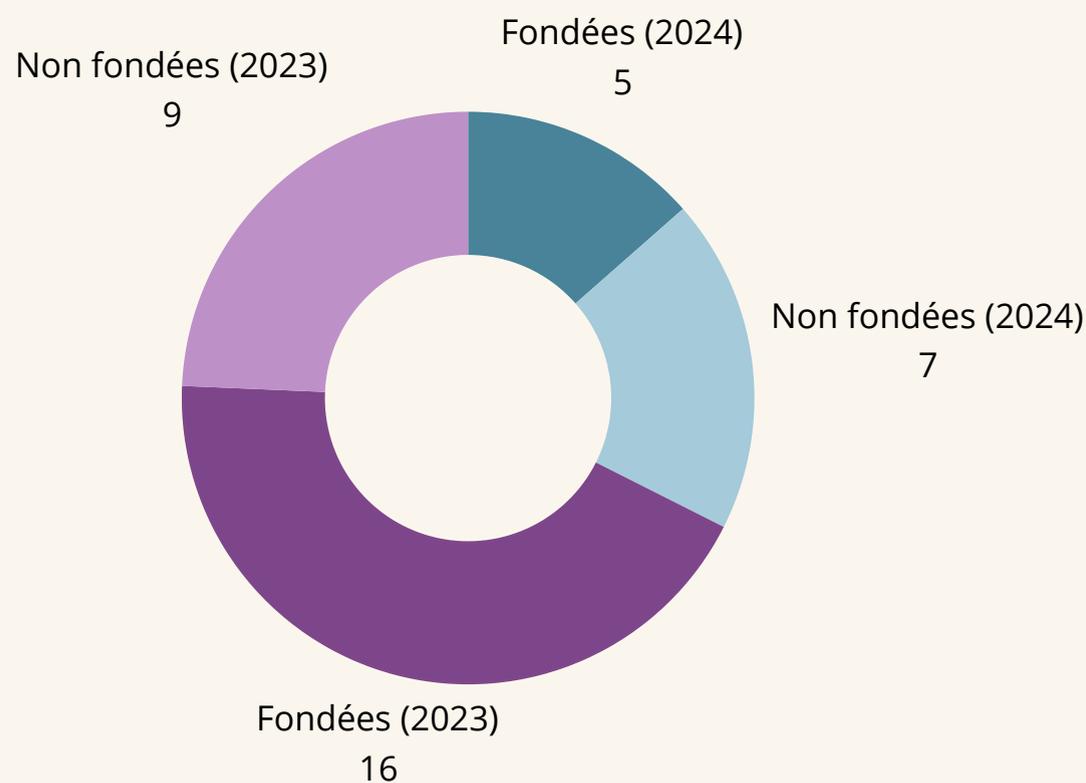


En 2024, les plaintes fondées atteignent 57%, les plaintes non fondées 43%.

La tendance de l'année se rapproche ainsi de l'habituel équilibre 50-50 bouleversé en 2023.



Sur les 37 décisions rendues en 2024, 25 concernaient des plaintes déposées en 2023 (16 fondées et 9 non fondées) et 12 des plaintes déposées en 2024 (7 non fondées et 5 fondées).



Sur les 183 plaintes reçues par le CDJ en 2024 :

- 73 ont été déclarées irrecevables sur le fond et 55 sur la forme
- 21 ont été résolues à l'amiable
- 12 ont donné lieu à une décision
- 3 ont été classées sans suite (pour renoncement à poursuivre la procédure)
- 1 a été retirée après éclairage circonstancié
- Aucune n'a été rejetée pour menace ou intimidation

L'arriéré se résorbe : à la fin de l'année, seuls 18 dossiers restaient ouverts.

